

## EXERCICE 1

### Quiz

Entourer la bonne réponse aux affirmations ci-dessous :

1 - L'amortissement concerne tous les éléments figurant à l'actif du bilan.

Vrai          faux

2 - Il existe plusieurs modes d'amortissements.

Vrai          faux

3 - La perte de la valeur de l'immobilisation s'appelle la dépréciation.

Vrai          faux

4 - La valeur du bien à amortir s'appelle la valeur d'origine.

Vrai          faux

## Exercice 2 - Société ETHAN

La société ETHAN a décidé de réaliser un ensemble d'investissements. Le programme prévoit :

- l'acquisition d'un terrain et la construction d'un important bâtiment industriel sur ce terrain .

Ces investissements seront financés par un emprunt bancaire.

- 2 février N : acquisition du terrain : prix 62 000 euros (pas de TVA), frais de notaire 12,5 % du montant du terrain. L'entreprise décide de rattacher ces frais au coût de l'immobilisation. L'acquisition est payée le jour même par chèque bancaire ;
- 10 avril N : facture de l'architecte SIMON ayant réalisé l'étude et les plans du bâtiment en construction. Montant des honoraires : 6 500 euros HT .
- 15 mai N : règlement des honoraires de l'architecte par chèque bancaire ;
- 1<sup>er</sup> juin N : obtention d'un prêt au près de la banque pour 500 000 euros ;
- 23 juillet N : achèvement de la construction du bâtiment ;
- 25 septembre N : réception de mémoire définitif de l'entreprise MARIUS, Montant de la construction 860 000 euros HT ; mise en service le jour même.
- 3 novembre N : règlement du mémoire par chèque bancaire à l'entreprise MARIUS,

### Travail à réaliser :

**1- Comptabiliser les écritures au livre journal. Vous disposez pour ce faire, d'une nomenclature et de la trame du livre journal à remplir suivant le modèle donné.**

**2 - L'entreprise a choisi de rattacher les frais de notaire à l'immobilisation. Quel autre choix s'offrait à elle ?**

## Nomenclature

COMPTES DE CAPITAUX			
101.	Capital		
	1013.	Capital souscrit - appelé, versé	
	1018.	Capital souscrit soumis à des réglementations particulières	
106.	Réserves		
	1061.	Réserve légale	
	1062.	Réserves indisponibles	
	1063.	Réserves statutaires ou contractuelles	
	1064.	Réserves réglementées	
16.	Emprunts et dettes assimilées		
	161.	Emprunts obligataires convertibles	
	163.	Autres emprunts obligataires	
	164.	Emprunts auprès des établissements de crédit	
COMPTES D'IMMOBILISATIONS			
21.	Immobilisations corporelles		
	2111.	Terrains nus	
	2112.	Terrains aménagés	
213.	Constructions		
	2131.	Bâtiments	
		21311.	Ensembles immobiliers industriels (a,b)
		21315.	Ensembles immobiliers administratifs et
		21318.	Autres ensembles immobiliers
231.	Immobilisations corporelles en cours		
	2312.	Terrains	
	2313.	Constructions	
	2315.	Installations techniques, matériel et outillage industriels	
	2318.	Autres immobilisations corporelles	
281.	Amortissements des immobilisations		
	2811.	Terrains de gisement	
	2812.	Agencements, aménagements de terrains	
	2813.	Constructions	
COMPTES DE TIERS			
401.	Fournisseurs		
	4011.	Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services	
	4017.	Fournisseurs - Retenues de garantie	
404.	Fournisseurs d'immobilisations		
	4041.	Fournisseurs - Achats d'immobilisations	
	4047.	Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie	
409.	Fournisseurs débiteurs		
	4091.	Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	
	4096.	Fournisseurs - Créances pour emballages et matériel à rendre	
	4097.	Fournisseurs - Autres avoirs	
445.	Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires		
	4452.	T.V.A. due intracommunautaire	
	4455.	Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	
		44551.	T.V.A. à décaisser
		44558.	Taxes assimilées à la T.V.A.
	4456.	Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	
		44562.	T.V.A. sur immobilisations
		44563.	T.V.A. transférée par d'autres entreprises
		44566.	T.V.A. sur autres biens et services
		44567.	Crédit de T.V.A. à reporter
		44568.	Taxes assimilées à la T.V.A.
	4457.	Taxes sur le chiffre d'affaires collectées par l'entreprise	
		44571.	T.V.A. collectée
		44578.	Taxes assimilées à la T.V.A.
COMPTES FINANCIERS			
511.	Valeurs à l'encaissement		
	5111.	Coupons échus à l'encaissement	
	5112.	Chèques à encaisser	
512.	Banques		
	5121.	Comptes en monnaie nationale	
	5124.	Comptes en devises	
514.	Chèques postaux		



### EXERCICE 3

Vous êtes gestionnaire d'une Unité Mixte de Recherche (UMR) comprenant trois équipes de recherche et un service commun aux 3 équipes.

Le service financier de votre université vous demande de lui préparer les dépenses de l'UMR pour l'année 2017 sous forme de tableau prévisionnel.

Vous trouverez, ci-dessous, les informations données par les 3 équipes de recherche et du service commun de votre UMR.

1. Les trois équipes se partageront les crédits scientifiques (285 000€) en 3 parts égales après avoir prélevé 20% pour le fonctionnement du service commun de l'UMR. Ces crédits seront répartis 90% en fonctionnement et 10% en équipement pour chacune des équipes.

2. L'équipe A a obtenu un contrat de l'Europe de 1 800 000€ dont les dépenses devront être justifiées sur trois ans.

L'équipe a planifié ses dépenses par tiers sur les 3 années.

Le service commun de l'UMR prélèvera 10% sur la part 2017 du contrat.

L'équipe a prévu en investissement, l'achat d'un microscope évalué à 150 000€.

Le reste des dépenses de l'année 2017 seront faites en fonctionnement.

3. L'équipe B doit organiser un colloque international dont les recettes prévisionnelles se présentent ainsi :

- Droits d'inscription : 250 participants attendus

- 150 participants à 450€

- 100 doctorants à 250€

- Recettes provenant des sponsors et des locations de stands : 55 000€

- L'Université a accordé une subvention de 5 000€ et le Conseil Régional participe à hauteur de 15 000€.

dont les dépenses se répartiront ainsi :

- 10% du total des recettes prévisionnelles pour l'embauche d'une secrétaire pendant 6 mois

- 90% du total des recettes prévisionnelles pour la restauration, l'hébergement, les frais de logistique, les cadeaux publicitaires et la publication des actes du colloque.

4. L'équipe C, dans le cadre de son contrat ANR de 250 000€ par an, a prévu :

- L'embauche d'un ingénieur de recherche (42 000€ pour 12 mois)

- une dépense d'investissement pour l'achat d'un chromatographe de 150 000€

- le solde servira aux dépenses de fonctionnement de l'équipe déduction faite de 5% du montant annuel du contrat attribué au service commun de l'UMR.

5. Le service commun de l'UMR n'a que des dépenses de fonctionnement à hauteur de ses recettes.

A l'aide de tous ces éléments, vous présenterez un tableau synthétique des dépenses pour les trois équipes et le service commun du laboratoire pour les trois enveloppes du budget : fonctionnement, investissement, personnel.